



Site Natura 2000 FR 7200699 "Grottes du Trou Noir"

Bilan de l'animation



illustrations : Christophe Aubert

Décembre 2011

Structure animatrice :



Site Natura 2000

« GROTTES DU TROU NOIR »

MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS D'ANIMATION – ANNÉE 2011

Préambule

Le site Natura 2000 « Grottes du Trou Noir » FR7200699 (Directive 92/43/CEE "Habitats, Faune, Flore") s'est doté d'un Document d'Objectifs validé en 2010. 2011 constitue la première année d'animation du Document d'Objectif.

L'objectif de cette première année était d'implanter la démarche Natura 2000 au travers de diverses actions sur le territoire. Les actions réalisées en cette année 2011 sont présentées ci-après par objectifs opérationnels.

Animateur site : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine

Rappel des enjeux du site: L'intégration au réseau Natura 2000 résulte de la présence de chiroptères, principalement du complexe d'espèce Grand/Petit Murin et du Minioptère de Schreibers qui utilisent en nombre et tout au long de l'année ces grottes (particulièrement en période de mise-bas). De ce fait, le site est considéré comme prioritaire, d'intérêt international. De plus, le site accueille d'autres espèces de chiroptères (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe et Murin de Daubenton) en effectif plus réduit. Au total, 6 espèces de chauves-souris, dont 5 inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin, Petit Murin et Minioptère de Schreibers) fréquentent le site à diverses périodes de l'année.

Sommaire

<u>O1. Conserver les espèces d'interet communautaire et patrimonial</u>	2
<u>O11. Assurer la tranquillité et pérennité des colonies de chauves-souris</u>	2
<u>O12. Favoriser des territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris</u> .	5
<u>O2 Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces</u>	6
<u>O21 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique</u>	6
<u>O22 Évaluer la fréquentation humaine dans la grotte du Trou Noir</u>	6
<u>O4 Animer l'application du Document d'Objectifs</u>	7
<u>O41 Préparer la mise en œuvre du DOCOB</u>	7
<u>O42 Mettre en œuvre des mesures contractuelles</u>	7
<u>O43 Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des</u>	8
<u>chiroptères lors de la rédaction du DOCOBdu site « Réseau hydrographique du Dropt »</u> ...8	
<u>O44 Mettre en œuvre des mesures hors contrat</u>	8
<u>O45 Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan</u>	9

01. CONSERVER LES ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PATRIMONIAL

De manière générale, cette première année d'animation a permis de relancer la démarche Natura 2000 sur le site. Le travail s'est notamment concentré sur la mesure de gestion prioritaire : aménager les entrées des grottes pour limiter les dérangements des populations de chauves-souris, notamment en période de mise-bas. Une réunion initiale de présentation des mesures de gestion et de la démarche a été organisée le 6 Mai 2011 en Mairie de Saint-Martin du Puy avec les acteurs concernés (propriétaires, spéléologues et maire).

O11. Assurer la tranquillité et pérennité des colonies de chauves-souris

Le site Natura 2000 des Grottes du Trou Noir comprend un réseau de galeries souterraines naturelles occupées par différentes espèces de chauve-souris. Deux accès sont présents : le Trou Noir et le Trou de la Barrique. L'intérêt principal s'y concentre en été.

Deux actions sont prévues dans le DOCOB afin de garantir la tranquillité des populations de chauves-souris présentes :

- mise en place d'un périmètre de protection et d'information au Trou Noir
- mise en place d'une grille à chiroptères au trou de la Barrique et information

En effet, la fréquentation du site occasionne des dérangements qu'il convient de limiter au maximum.

Ainsi, 2011 a permis d'acquérir les informations nécessaires à la concrétisation de ces actions. Tout d'abord, par l'identification des différents propriétaires concernés. Le parcellaire du site a été relevé et les propriétaires correspondant ont été recensés en lien avec la mairie de Saint-Martin du Puy (un rendez vous avait été programmé le 15 Avril à cet effet).

Le deuxième travail a été de contacter ces propriétaires.

Accès : Trou Noir

La parcelle où se trouve l'accès physique du Trou Noir est la n°194 section B (commune de St-Martin du Puy). Le propriétaire de celle-ci (M.Bourgogne) a répondu positivement suite à différents échanges (rencontres sur place et échanges téléphoniques). Nous avons ainsi pu étudier les aménagements à mettre en œuvre afin de prendre en compte le contexte du site (notamment le relief et la présence du cours d'eau rendant l'aménagement complexe) et les chiffrer (visite de terrain avec un prestataire local). Notons que les aménagements ont dû également être adaptés au parcellaire du site, en les localisant sur les seules parcelles de M.Bourgogne, et non sur des parcelles adjacentes (notamment, l'une ou le propriétaire est récemment décédé, rendant la concrétisation de l'action impossible sur cette zone). Le Comité Départemental de Spéléologie de la Gironde a été activement associé à toutes ces réflexions.

Le chiffrage des travaux effectué, une discussion a été entamée avec le propriétaire concernant les modalités de signature du contrat Natura 2000. Étant donné les coûts en question, le propriétaire n'a pas souhaité signer en son nom (problème d'avance de trésorerie). Ainsi, divers échanges ont eu lieu entre le CEN Aquitaine et le propriétaire, débouchant sur la signature d'une convention de gestion, permettant au CEN Aquitaine de signer le contrat Natura 2000 et d'assurer la gestion du site pour une période de 15 ans (**voir annexe 1**).

Le contrat Natura 2000 a été déposé fin Novembre 2011. Les travaux débiteront en début d'année 2012. Un diagnostic écologique (**voir annexe 2**) a été réalisé afin de cadrer les travaux de gestion. La mise en place du périmètre grillagé (complété d'un portail et d'une grille au niveau du ruisseau) et du panneau d'information y sont détaillés. La conception des deux panneaux d'information a été réalisée par l'animateur.



Figure 1 : accès du Trou Noir

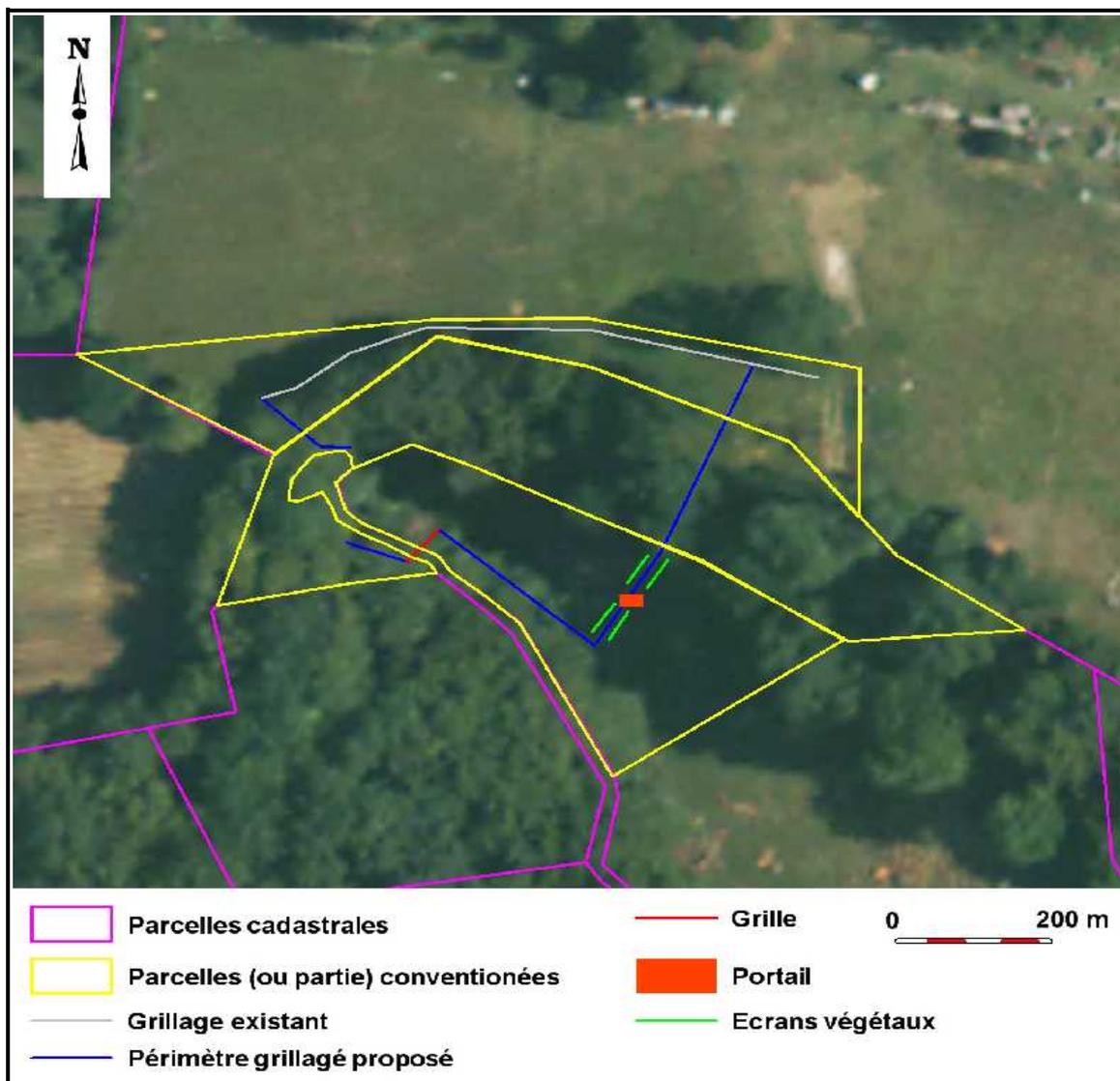


Figure 2 : localisation des actions de gestion

Les panneaux d'information prévus ont été conçu en lien avec le propriétaire et le CDS33.

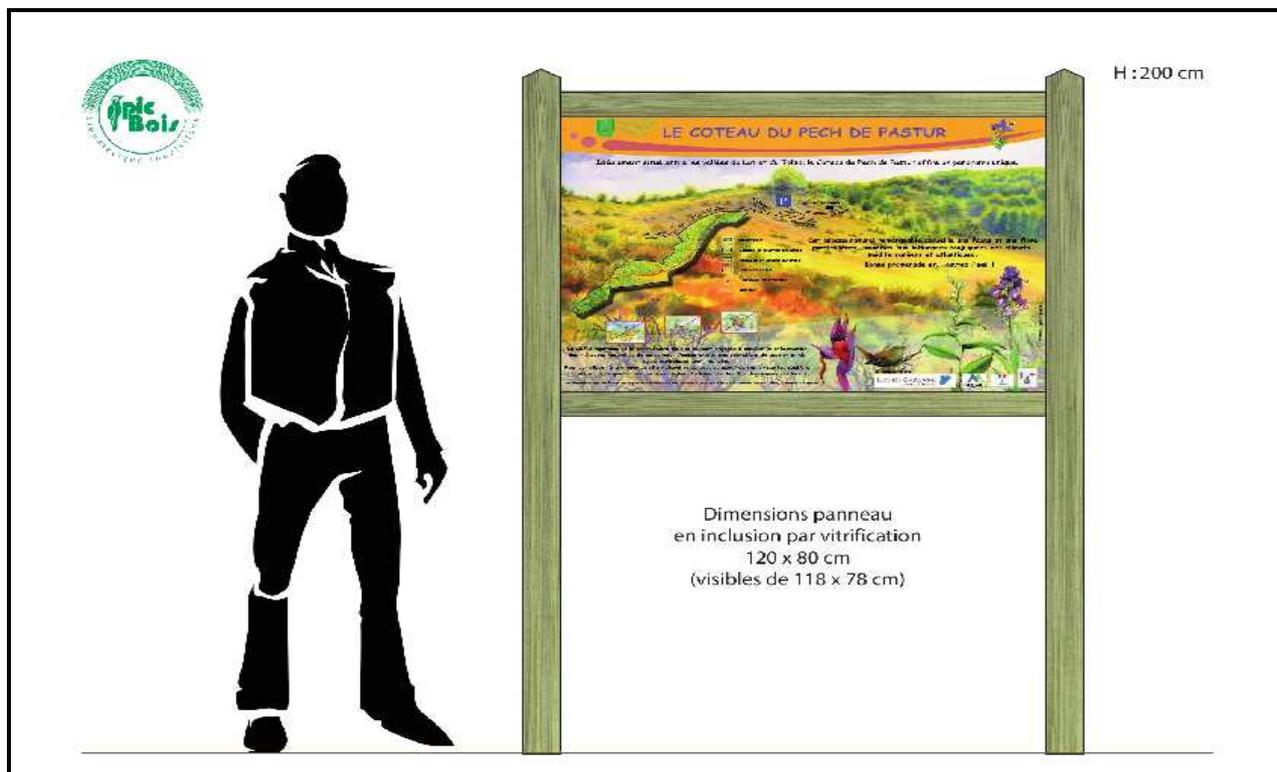


Figure 3 : type de panneau d'information qui sera mis en place

Détails des actions :

- *prospections terrains et réunion de présentation locale : 6 Mai 2011*
- *visite des deux accès, étude des faisabilités techniques et établissement des devis sur le terrain : 9 Septembre 2011*
- *8 Novembre : proposition du contrat au propriétaire du Trou Noir*
- *Novembre 2011 : échanges débouchant sur la signature d'une convention de gestion avec le CEN Aquitaine*
- *Fin Novembre 2011 : dépôt du contrat Natura 2000 pour le Trou Noir*

Les travaux débiteront début 2012.

Accès : Trou de la Barrique

La parcelle où se trouve l'accès physique du Trou de la Barrique est la n° 507 section C (commune de St-Martin du Puy). La situation y est bien plus complexe. Plusieurs propriétaires (6) sont dénombrés (famille Labrousse) dont une partie est hostile à tout aménagement de l'accès du Trou de la Barrique. Une rencontre sur site et différents échanges téléphoniques n'ont pas permis de parvenir à un accord. Toutefois, notamment pour des raisons de sécurité, un panneau d'information y sera localisé (dans le cadre du contrat Natura 2000 du Trou Noir) afin de prévenir les personnes pénétrant dans la cavité par le Trou de la Barrique que l'autre accès est aménagé. L'accord oral de mise en place du panneau sur la parcelle a été obtenu.

Malgré tout, une première estimation des coûts de fermeture a été établie avec un prestataire sur le terrain afin de préciser au mieux les besoins financiers futurs.

En parallèle, le relevé des autres propriétaires concernés par la grotte est en cours. Le but étant d'étudier la possibilité de placer une grille plus loin dans le boyau et non à l'entrée du Trou de la Barrique.



Figure 4 : accès au Trou de la Barrique

012. Favoriser des territoires de chasse préférentiellement utilisés par les chauves-souris

En cette année 2011, ce sont sur les MAEt que l'action s'est concentrée relativement au territoire de chasse. Une première rencontre avec des exploitants locaux (Mai 2011) n'a pas permis de déboucher sur des engagements en MAEt à l'occasion de la déclaration PAC (fin Mai 2011). Une autre réunion a été organisée le 14 Octobre afin de préparer le Projet Agro-Environnemental 2012. Le but était d'étudier les autres possibilités de MAEt et la possibilité d'étendre le périmètre de ce PAE. Malheureusement, aucune MAEt ne semble attractive à l'heure actuelle sur le territoire, même en étendant quelque peu le périmètre afin d'englober les zones de vignes situées entre les deux accès (Trou Noir et Trou de la Barrique). Il a donc été conclu qu'aucun PAE ne serait présenté en 2012. Si la situation venait à évoluer un nouveau PAE pourrait être présenté en 2013.

Les priorités pour la poursuite de l'animation :

- **mise en œuvre des aménagements sur le Trou Noir conformément au diagnostic écologique et suivi de ces aménagements sur l'année 2012**
- **identification d'une solution alternative pour le Trou de la Barrique**

O2 ASSURER LE SUIVI DU SITE AFIN D'ÉVALUER LA CONSERVATION DES ESPÈCES

O21 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique

Un suivi des populations de chauves-souris a été organisé par le Groupe Chiroptère Aquitaine lors de la période hivernale et estivale.

Compte rendu des prospections de M. Gandin (GCA) :

- Le 06/03/2011 quelques murins de grande taille dans les diaclases transversales, puis surprise, au niveau de la nurserie un essaim très serré d'environ 200 minioptères. Rappel le 13/10/2010 un essaim d'environ 1000 minioptères dans la même zone, découverte inhabituelle.
- Avril 2011 : présence de nombreux minioptères et Murins de grande taille (comptage non effectué pour ne pas amplifier le dérangement) constaté à l'occasion de la pose de capteur thermo hydrique par le CEN Aquitaine.
- Le 06/05/2011. Les essaims de minioptères et murins de grande taille sont en place dans la zone de la nurserie. Pas de naissance, pas de mortalité, mais les premières mises-bas de murins ne tarderont pas, beau temps chaud et sec en avril et mai, nourriture abondante.



Figure 5 : colonie de mise-bas des Murins de grande taille

-10/06/2011 Temps frais, dans la grotte peu d'eau, mais trouble, suite orages. Dans le début du ruisseau 50 à 60 minioptères dispersés ou en essaim de moins de 15 individus. Un 1er essaim de 300 à 500 murins, environ 1/3 de juvéniles, dans une diaclase. Puis la nurserie de 3 à 4m² de murins de grande taille, avec quelques minioptères, dont des jeunes au stade "crevettes". A quelques mètres nurserie de minioptères (crevettes) avec quelques murins de grande taille, puis petite nurserie de minioptères avec toujours quelques murins de grande taille et à proximité un essaim de jeunes murins de grande taille. Les jeunes murins de grande taille sont nés entre le 10 mai et le 20 mai, ils se déplacent, d'ou le 1er essaim en aval; les minioptères ont moins de 5 jours. Au total 4 à 6000 murins, y compris les juvéniles (un bon 1/3 du total) et un millier de minioptères, sans compter les "crevettes"

Au sol dans l'eau assez stagnante, des murins de grande taille morts apparemment des juvéniles, environ une trentaine.

- 2/07/2011 Blandine Font, CDS 33, note environ 20 cadavres (certainement les mêmes) et remarque que les chauves-souris sont regroupées en 2 essaims, sans autres précisions.

Il convient également de noter que lors d'une session de capture réalisée les années précédentes, la présence du Petit Murin sur le site a été avérée, avec celle du Grand Murin.

O22 Évaluer la fréquentation humaine dans la grotte du Trou Noir

Aucune action concrète n'a pu être menée dans ce sens, malgré la nécessité de caractériser le dérangement sur ce site, menace pour les populations de chauves-souris présentes. Pour autant, les visites de terrain et rencontres avec les acteurs locaux ont permis de confirmer la fréquentation régulière de la grotte. Les personnes fréquentant le site sont soit des locaux, effectuant la traversée comme un divertissement, des spéléologues (fédérés ou non), qui trouvent ici un site d'intérêt pour eux (l'une des seules traversées souterraines de Gironde) et les personnes en charge du suivi des chauves-souris (Groupe Chiroptère Aquitaine).

Par la mise en place d'un aménagement coté Trou Noir, ce sont la majorité des visites qui seront limitées. Pour autant, la fermeture cote Trou de la Barrique s'avère nécessaire pour compléter ce dispositif. Les mesures de gestion devront s'accompagner d'explication au niveau local, pour parer à toute dégradation résultant d'une incompréhension de la démarche (sentiment de désappropriation de leur territoire). Le CDS33 devra pour sa part communiquer sur la démarche et devra ainsi proscrire toute fréquentation à la période critique (hors suivi chauves-souris auxquels ils pourront être conviés, dans une limite du nombre de personnes) et éviter tout dérangement des spéléologues fédérés tout au long de l'année.

O4 ANIMER L'APPLICATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

O41 Préparer la mise en œuvre du DOCOB

AN1. Identification des ayant-droits sur le site

La recherche des propriétaires concernés a permis d'avoir la liste complète (et mise à jour suite à divers contacts) des personnes concernées. Les propriétaires directement concernés par les entrées sont M. Bourgogne (Trou Noir) et la famille Labrousse (Trou de la Barrique).

Les spéléologues, utilisateur du site, ont également été contactés et de nombreux échanges ont eu lieu, notamment en lien avec l'aménagement du Trou Noir.

En parallèle, la digitalisation du parcellaire a été entreprise.

AN2. Information et communication des mesures de gestion

Une réunion d'information sur les mesures de gestion a été réalisée le 6 Mai 2011 en mairie de St-Martin du Puy. Étaient présents, les propriétaires concernés, le CDS 33 et le maire de St-Martin du Puy. Différents échanges ont ensuite eu lieu avec les propriétaires et spéléologues.

AN3. Identification des besoins financiers

Le suivi des mesures et de l'animation du DOCOB a été assuré sur l'ensemble de l'année. Les besoins financiers ont été précisés.

AN4. Adaptation des contrats de type CAD en MAEt

La Conversion des CAD en MAEt a été réalisée afin de présenter un Projet Agro-Environnemental à la Commission Régionale de Décembre 2010. Ce dernier comprenait deux mesures (gestion des prairies par fauche tardive et conversion de terres arables en prairies).

AN5. Rédaction de la charte Natura 2000

La charte Natura 2000 (**voir annexe 3**) a été rédigée en 2011, en lien avec les acteurs locaux (présentation de la charte en réunion, envoi au CDS33).

O42 Mettre en œuvre des mesures contractuelles

AN6. Prise de contact avec les ayant-droit

Afin de concrétiser le contrat natura 2000 sur le Trou Noir, plusieurs échanges et visites ont été réalisées en lien avec le propriétaire (M.Bourgogne) débouchant sur la signature d'une convention de gestion (durée de 15 ans) avec le CEN Aquitaine (**voir annexe 3**). Ainsi, le contrat Natura 2000 a pu se concrétiser.

AN7. Diagnostic des parcelles

Le diagnostic écologique des parcelles a été réalisé en lien avec la signature d'un contrat Natura 2000 sur le Trou Noir. Il a permis d'identifier la solution technique adéquate d'aménagement sur le site, en fonction des contraintes présentes (cours d'eau, dénivelés...).

AN8. Proposition de contrats

AN9. Aide au montage de dossier

AN10. Suivi de l'instruction

AN11. Aide à la mise en œuvre technique des mesures

AN12. Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins

Les rencontres des propriétaires ont permis de déboucher sur la signature d'un contrat Natura 2000 relatif à la mesure de gestion prioritaire du site.

Pour la réalisation de cette action, le CEN Aquitaine est intervenu à plusieurs niveaux :

- localisation de la parcelle sur le terrain (en lien avec le parcellaire très morcelé sur le site) en tenant compte des éléments disponibles (extraits cadastraux, recherche de limites visibles quand elles existent),
- cartographie parcellaire sous SIG, faisant apparaître les aménagements prévus,
- aide à la mise en œuvre des actions (conseils, cahiers des charges) : visite de terrain pour appréhender la mise en œuvre des mesures sur les parcelles avec les intervenants concernés. Sur ce point, une visite avec le chef de chantier sera réalisée début Janvier 2012 afin d'explicitier au mieux les travaux à réaliser.

Cette action de gestion sera suivie sur le terrain (lors des phases de travaux), d'un point de vue financier (suivi de la consommation financière) et cartographique (localisation de toutes les actions).

Le CEN Aquitaine, en sa qualité d'animateur, a constitué, aidé au dépôt, monté et déposé le dossier auprès des services instructeurs. Cette phase de montage de dossier comprend les diagnostics parcellaires, l'adaptation des cahiers des charges, la recherche des pièces justificatives à fournir et le dépôt auprès des services concernés.

O43 Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des chiroptères lors de la rédaction du DOCOB du site « Réseau hydrographique du Dropt »

AN13. Participation à la prise en compte des territoires de chasses des chiroptères lors de la rédaction du DOCOB du site « Réseau hydrographique du Dropt »

Divers échanges ont eu lieu avec le chargé de mission du CEN Aquitaine chargé de la rédaction du pré-diagnostic sur ce site. Ainsi, dans la partie présentation « Espèce » du pré diagnostic, l'ensemble des espèces présentes sur le Trou Noir sont présentées, ainsi que leur écologie (fiche espèce). Par la suite, des contacts seront pris avec l'opérateur afin d'intégrer l'enjeu chauves-souris à ce site.

O44 Mettre en œuvre des mesures hors contrat

AN14. Ingénierie financière AN15. Élaboration du cahier des charges techniques AN16. Conduite d'opération

En cette première année d'animation, aucune action « hors contrat » n'a été menée, l'action s'étant concentrée sur la mesure de gestion prioritaire du site : l'aménagement du Trou Noir. Dans les années suivantes, certaines actions prioritaires hors contrats pourraient être menées si les financements associés sont trouvés.

O45 Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan

AN17. Bilan et évaluation des actions et des contrats

Le bilan des actions et des contrats pourra être mené dès 2012 (évaluation du périmètre de protection et d'information sur le Trou Noir).

AN18. Préparation et animation du COPIL AN19. Coordination des avis techniques

La synthèse des données relatives au site a été réalisée, en intégrant les avis techniques compétents (CDS33 notamment). Le bilan de l'animation 2011 sera présenté au COPIL le 27 Janvier 2012.